

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 13/11/2025 N° D2025-94

Nomenclature : 7.3

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : Garantie d'emprunt pour le financement du projet de la SEMCODA de
réhabilitation de 16 logements sis 1 et 3 rue Pasteur à Arbent**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 8 octobre 2024, validant « **le règlement des aides de Haut-Bugey Agglomération en faveur des projets locatifs** » et donnant au Président délégation de « **signer les conventions de partenariat financier et les conventions de garanties d'emprunt** » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'Agglomération,

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville Habitat et Gens du voyage du 8 octobre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau de Haut-Bugey Agglomération en date du 16 octobre 2025,

Considérant la demande de la SEMCODA et les documents justificatifs fournis au titre de son instruction conformément au règlement des aides de HBA en faveur des projets locatifs par le Conseil d'Agglomération du 8 octobre 2024,

Vu les articles L5111-4 et L5214-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération en date du 6 octobre 2025 du Conseil Municipal d'Arbent accordant une garantie financière partielle à hauteur de 60% de l'enveloppe financière totale des prêts,

Vu le Contrat de Prêt n°173770 signé entre SEMCODA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

DECIDE

Article 1 : de signer la convention permettant à Haut-Bugey Agglomération :

-d'accorder sa garantie à hauteur de 40% à la SEMCODA :

- pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 639 700 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°173770 constitué d'1 ligne du prêt ;
- afin de permettre le financement de l'opération de réhabilitation de 16 logements 1 et 3 rue Pasteur à Arbent.

-de s'engager à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour le paiement sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'Action Logement Services en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Article 2 : La garantie de Haut-Bugey Agglomération est accordée à hauteur de la somme en principal de 255 880 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

La garantie de Haut-Bugey Agglomération est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3 : le contrat de prêt mentionné ci-après fait partie intégrante de la décision :

- le contrat de Prêt n°173770 signé entre la SEMCODA et la Caisse des dépôts et consignations, détaillant les caractéristiques financières, fait partie intégrante de la décision.

Article 4 : cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 5 : Ampliation de cette décision sera transmise à la Sous-Préfecture de Nantua.

Le Président



Michel MOURLEVAT

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Garantie d'emprunt pour le financement du projet de la SEMCODA de réhabilitation de 16 logements sis 1 et 3 rue Pasteur à Arbent.

.....
Date de décision: 13/11/2025

Date de réception de l'accusé 13/11/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : D202594

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251113-D202594-AR

.....
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 7 .3

Finances locales

Emprunts

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : D2025_94.pdf (99_AR-001-200042935-20251113-D202594-AR-1-1_1.pdf)

